**CONDITIONS GENERALES D'ADOPTION**

**A LIRE AVANT D'ADOPTER**

Adopter un chat via une association c'est faire deux heureux : le chat adopté et le nouveau chat

qui pourra être accueilli en famille d'accueil grâce à la place libérée.

C'est une décision importante, l'espérance de vie d'un chat est d'environ 15 à 20 ans, pendant

lesquelles il vous apportera joie et bonheur avec ses câlins et sa présence, mais vous aurez aussi à

assurer sa nourriture et ses soins vétérinaires. On estime généralement qu'un chat coûte en

moyenne 600 à 700 € par an.

En cas d'absence avez-vous pensé à qui pourrait prendre soin de lui ? Un chat peut rester seul une

semaine environ à condition que quelqu'un vienne le nourrir et le voir tous les jours. Au delà, il

vous faudra trouver une solution de garde : chatterie, voisins, famille, …

Si vous êtes senior (plus de 65 ans) et voulez adopter un chaton, pensez à son avenir. Au départ il

vous demandera beaucoup d'attention. Il sera très joueur et très dynamique même la nuit.

Pensez que vous pourrez être hospitalisé ou immobilisé pour une courte ou une longue durée.

Plutôt qu'un chaton nous vous proposerons d'adopter un chat adulte, plus ou moins jeune selon

votre âge, il sera plus calme et vous lui offrirez une belle fin de vie tout en faisant une bonne

action. Prévoyez également son futur s'il vous arrive quelque chose.

Toute adoption fait l'objet de la signature d'un contrat associatif entre l'association et l'adoptant

pour assurer un avenir heureux à ce petit être qui va devenir votre compagnon pendant, nous

l'espérons, de longues années.

Adopter un chat est un acte important et nous sommes et resterons toujours à vos côtés.

En remplissant la demande d'adoption, vous vous engagez :

– à faire stériliser le chaton à 5 mois maximum pour les femelles et 6 mois maximum pour les

mâles.

– à accepter une éventuelle pré-visite de votre lieu de vie avant l'adoption et, éventuellement,

à procéder aux sécurisations des balcons et fenêtres que nous préconiserons pour le bien-

être du chat. Aucun chat adulte ne pourra être adopté sans nous l'ayons déjà fait stériliser.

– à garder le chat à l'intérieur jusqu'à sa stérilisation si c'est un chaton, si c'est un chat adulte

pendant 3 à 4 semaines.

**FRAIS D'ADOPTION**

La somme que nous demandons est une participation aux frais vétérinaires engagés pour le

chaton. En moyenne, le total de ces frais est situé entre 350 à 500 € pour un particulier chez un

vétérinaire.

**CHATON MALE OU FEMELLE (MOINS DE 6 MOIS) : 180 € :**

Ces frais comprennent : déparasitage interne et externe, primo vaccin typhus + coryza,

identification par puce ainsi que les frais de nourriture et d'entretien de base du chaton en famille

d'accueil.

Stérilisation : Lors de la stérilisation, le chat étant identifié au nom du détenteur, l’Ordre des

vétérinaires demande que ce soit le détenteur qui règle les frais de stérilisation chez un vétérinaire

de son choix. (Si l’adoptant n’a pas de vétérinaire attitré, une liste pourra lui être proposée) Un

chèque de caution de 150 € sera demandé lors de l'adoption et restitué dès réception de

l’attestation de stérilisation visée par le vétérinaire ayant pratiqué l’acte.

**CHAT ADULTE A PARTIR DE 6 MOIS MALE ET FEMELLE : 240 € :**

correspondant au forfait chaton (ci-dessus) + le test FIV/ FELV et la stérilisation.

DANS LES DEUX CAS CI-DESSUS :

Le rappel de vaccin est à la charge de l’adoptant. Si ce rappel a été fait par l'association, il vous sera

demandé un supplément de 40 €.

Le vaccin contre la Leucose n'est pas conseillé pour les chatons de moins de 6 mois. Dans tous les

cas il sera à la charge de l'adoptant.

Les frais d’adoption ne donnent pas lieu à l’établissement d’un reçu